Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260907-2026_53-DE

Guémené-sur-Scorff

*Membres en exercice : 15*
*Présents : 13*
*Représentés :2*

# *Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 août 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 7 septembre 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

**Présents** : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Madame Perrine SIMON, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

**Absentes, excusées :** Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Maubian), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Ronan ORJUBIN

---

## 53. Désignation des représentants auprès des commissions diverses, organismes et partenaires extérieurs

**Roi Morvan communauté. Représentants « commission intercommunale des impôts directs » :**

**Vu** le courrier du 4 juin 2026,

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de représentants à la CIID de Roi Morvan communauté.

RAPPEL
L'article 1650-A du CGI prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).
La CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires.
Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

**Rôle de la commission**
La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.
La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Après un appel à candidature, Monsieur Maubian et Monsieur Nédellec proposent leur candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
**Vote pour : 13**

**Pour extrait conforme,**
**Le Maire de Guémené-sur-Scorff,**
**Monsieur Benoît RIVALAN**

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260907-2026_53-DE

**Abstention : 1**
**Vote contre : 1**

**DESIGNE** messieurs Maubian et Nédellec pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de Roi Morvan communauté.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF * 56160 (Morbihan) *

**Pour extrait conforme,**
**Le Maire de Guémené-sur-Scorff,**
**Monsieur Benoît RIVALAN**